RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

24K LUXURY GROUP

Société par actions simplifiée au Capital : 1.250 €
Siège social : [redacted]

RCS CANNES B 940 101 462

DECLARATION DU PRESIDENT

Je soussigné:

Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU
demeurant: [redacted]

Agissant en qualité de Président de la société « 24K LUXURY GROUP », Société par actions simplifiée au Capital de 1.250 €uros dont le siège social est : [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES sous le numéro B 940 101 462 ;

Fait par les présentes les déclarations suivantes :

Aux termes de six actes sous seing privé signés en date du 02 Juin 2025, et enregistrés auprès du S. D. E. de GRASSE en date du 16 Juin 2025,

Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU a cédé à Monsieur Nicolas NERVI la propriété de 62 actions de catégorie B de la société 24K LUXURY GROUP SAS.

Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU a cédé à la société GOLD EMOTION SAS la propriété de 63 actions de catégorie B de la société 24K LUXURY GROUP SAS.

Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU a cédé à la société HOKINAWA LIMITED SA la propriété de 125 actions de catégorie B de la société 24K LUXURY GROUP SAS.

Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU a cédé à Monsieur Thierry COLSENET la propriété de 63 actions de catégorie A de la société 24K LUXURY GROUP SAS.

Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU a cédé à la société GOLD EMOTION SAS la propriété de 312 actions de catégorie A de la société 24K LUXURY GROUP SAS.

Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU a cédé à Monsieur John BRASH la propriété de 125 actions de catégorie A de la société 24K LUXURY GROUP SAS.

.../...

Qu'en conséquence, il a été décidé que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié et remplacé par les dispositions suivantes :

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1.250 (MILLE DEUX CENT CINQUANTE) euros.

Il est divisé en 1.250 (MILLE DEUX CENT CINQUANTE) actions de 1 (UN) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont :

- 1.000 Actions de catégorie A

GOLD EMOTION SAS	562 actions
GOLD EXPERIENCE SAS	250 actions
Mr John BRASH	125 actions
Mr Thierry COLSENET	63 actions

- 250 Actions de catégorie B

HOKINAWA LIMITED SA	125 actions
Mr Nicolas NERVI	62 actions
GOLD EMOTION SAS	63 actions.

Soit un total de MILLE DEUX CENT CINQUANTE actions 1250 actions.

Ces déclarations faites, Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU es-qualité constate que la modification statutaire sus-visée est devenue définitive à la date de ce jour.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

A CANNES

LE : 25/06/2025

[redacted]